

MERICOURT

actualités



AVRIL 2012

Un budget voté sans augmentation d'impôts : Nous avons «re»osé 0%

Budget 2012
Fonctionnement : 12 038 500 €
Investissement : 3 516 460 €

Zéro pour cent d'augmentation ! «*Nous avons estimé que les méricourtois étaient déjà suffisamment éprouvés par les plans d'austérité du Président Nicolas SARKOZY et qu'il fallait leur épargner une difficulté supplémentaire, mais ce sera peut-être au prix de quelques mesures d'économie qui réduiront certaines activités*» souligne Bernard BAUDE. Déjà en 2010 et 2011, les élus de Méricourt avaient choisi de ne pas augmenter les taux communaux. Il en sera de même en 2012. Le gel des tarifs communaux décidé déjà depuis 2010 se poursuit par ailleurs. Pourtant, la crise, déjà ressentie en 2010 et 2011, s'est considérablement aggravée tout au long de l'année. Les communes, régions, départements, sont véritablement étouffées par la politique du gouvernement.

Car la solution n'est pas dans une action de réduction des dépenses publiques appauvrissante pour la société tout entière, mais dans des choix de fiscalité différents au plan national, une politique reconnaissant l'importance économique des collectivités, et particulièrement des communes. A cela il faut adjoindre le souhait de voir abandonner une réforme des collectivités territoriales uniquement conçue pour assujettir des collectivités financièrement exsangues à la volonté de l'Etat de se désengager et de livrer le service public au secteur privé. Il s'agit là de choix contraires à la justice sociale la plus élémentaire, à l'intérêt économique du pays, et à la démocratie.

INTERVIEW EXPRESS DU MAIRE

Les communes se plaignent des financements de l'Etat, mais n'est ce pas juste que tout le monde fasse un effort face au problème de la dette ?

La dette est agitée comme un épouvantail pour justifier les attaques contre les collectivités territoriales. C'est depuis plusieurs dizaines d'années que nous assistons à une démolition financière des communes. Par le remplacement de la fiscalité librement votée par des dotations d'Etat, puis la baisse des mêmes dotations au motif de lutte contre les déficits. Les collectivités sont plongées dans une pauvreté croissante. Elles sont privées de moyens d'agir pour atténuer les conséquences de la politique du gouvernement sur leur population.

L'Etat s'applique-t-il cette exigence à lui-même ?

On peut constater que l'Etat ne s'est pas appliqué depuis 2007 la rigueur qu'il exige aujourd'hui des autres pour réparer les conséquences de ses choix. Son endettement s'est ainsi accru de 600 milliards d'euros entre 2007 et 2011. La rigueur n'est pas non plus appliquée à tous : rien n'a été fait pour limiter la spéculation



bancaire, ni des écarts de revenus impressionnants : Certains patrons des grands groupes industriels ou financiers ont des salaires mensuels représentant jusqu'à 30 ans de SMIC. La situation actuelle des finances publiques montre que ces choix ne sont pas pertinents et que diminuer les ressources des communes (comme d'ailleurs celles de la plupart de leurs habitants) contribue à aggraver la situation économique du pays.

Les dépenses communales sont-elles si utiles que cela ?

A Méricourt, comme ailleurs, aucun euro dépensé n'est une charge stérile pour la ville : il contribue directement ou indirectement, à faire vivre les familles. Au plan national, les collectivités territoriales représentent 70 % des investissements publics. Par niveau de collectivité, les investissements, hors remboursement de la dette, sont estimés pour 2009 à 24,12 milliards d'euros pour les communes, soit 26,2 % de leurs dépenses totales, largement devant les départements (14,51 mil-

liards d'euros) dont 4,3 milliards pour les collèges, et 10,06 milliards d'euros pour les régions, soit 35,9 % de leurs dépenses totales, dont 6,5 milliards pour l'enseignement. L'impact des investissements en termes d'activité et d'emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics est important. Mieux encore, l'argent dépensé par les collectivités territoriales repart majoritairement dans le tissu économique de leur territoire.

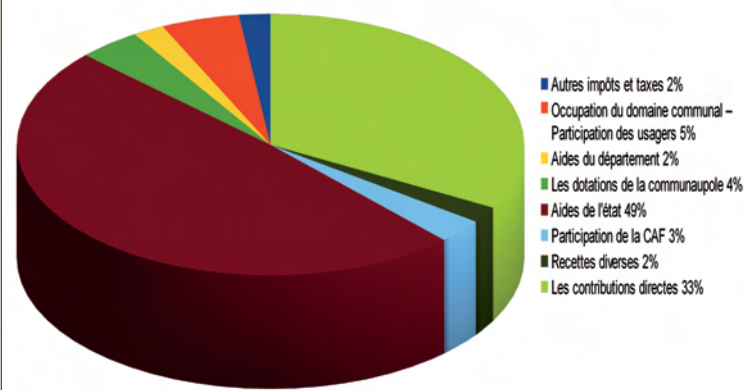
L'équipe municipale n'a pas l'intention de se laisser faire, son choix de ne pas augmenter les impôts comme celui de geler les tarifs loisirs vacances, périscolaire, cantines, est combatif.

Vote du Budget 2012

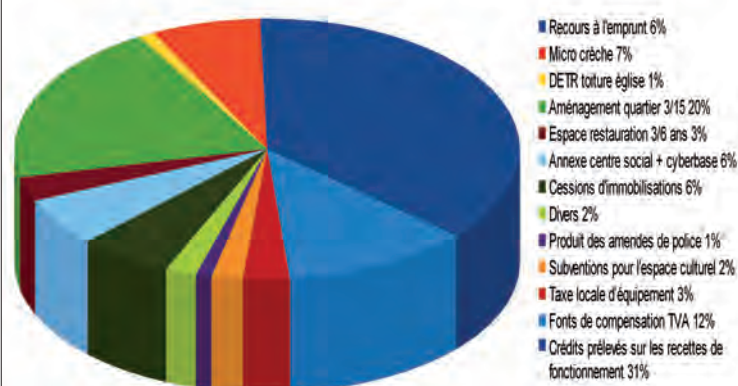
- 28 voix «Pour» du groupe de la Majorité d'Union de la Gauche
- 5 Abstentions du groupe «Union de la Droite»



Répartition des recettes de Fonctionnement



Répartition par grandes catégories des recettes d'investissement



impôts, taux et bases

On aimerait écrire que le «zéro augmentation» voté par le conseil municipal se traduira par une stabilité absolue de votre feuille d'impôts, mais plusieurs autres acteurs que la commune interviennent dans le calcul du total qui sera demandé aux méricourtois.

Rappelons deux choses : Le montant de vos impôts locaux est le résultat d'une multiplication entre le taux (Voté par le conseil) et la base, qui dépend quant à elle de la valeur de votre logement (éléments de confort, localisation, aspect extérieur...) cette valeur est actualisée chaque année par l'Etat. (1.8 % cette année) L'augmentation mécanique des impôts sera donc de 1.8 pour cent, qui correspondent à cette actualisation.

D'autre part, le montant total payé correspond aussi aux impôts votés par le département, à qui l'Etat doit plus de 1 milliard d'euro. Le Conseil général doit de plus lui aussi faire face aux conséquences sociales de la politique du président Sarkozy, et a du voter une augmentation de 2 %. Ajoutons à la colonne départementale celle de la Communauté de Communes de Lens Liévin, via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. (Rappelons que les délégués de Méricourt à la Communauté de Communes ont voté contre sa création !) et on comprendra que la variation du montant payé dépend donc aussi des décisions des autres collectivités. Et qu'elles sont toutes victimes de la même politique nationale.



LES GRANDS CHANTIERS 2012

Modernisation et entretien des bâtiments	194 000 €
Rénovation des bâtiments communaux	120 000 €
Menuiseries Ecole Neveu	35 000 €
Rénovation couloirs Ecole Saint Exupéry	11 000 €
Menuiseries et toiture Ecole Mermoz	28 000 €
Rénovation et entretien des voiries	632 100 €
Amélioration de l'éclairage public	95 000 €
Entretien des voiries	100 000 €
Travaux d'aménagement	107 100 €
Voirie de desserte EHPAD	330 000 €
Equippedement de quartiers	170 000 €
Annexe Centre Social Ecole Mermoz	170 000 €
Développement urbain	1 188 000 €
Construction de l'éco-quartier	280 000 €
Requalification du Quartier du 3/15	908 000 €



MÉRICOURT ACTUALITÉS N°47 Avril 2012

Directeur de la Publication : Bernard BAUDE, Maire
Rédaction, Photographies et Conception graphique :
Service Communication - Ville de Méricourt



Organisé par la **Ville de Méricourt**
en remplacement du Concours des Façades, Jardins et Quartiers Fleuris

1er Concours Eco-Citoyen 2012

Règlement

- 1) Cette année, il est proposé de modifier le précédent concours des jardins et façades fleuris, en un concours plus général tentant à aborder plusieurs thématiques liées au Développement Durable. Ce concours est un complément aux actions d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie menées par la commune.
- 2) Les concurrents seront répartis selon les catégories suivantes :
 - Catégorie 1 : Jardins et façades fleuris. Tout parterre, balcon, façade et jardin doit être visible de la rue.
 - Catégorie 2 : Jardins potagers ou fleuris. Tout jardin non-visible de la rue, mais dont les propriétaires s'engagent à faire visiter les lieux, afin de favoriser les échanges avec le public.
 - Catégorie 3 : Faune et flore. Actions menées dans le but de préserver la faune et la flore (nichoirs, abris à insectes, jardins naturels etc...)
 - Catégorie 4 : Initiatives citoyennes. Actions collectives ou individuelles, tentant à améliorer le cadre de vie d'un quartier (fleurissement d'une rue, entretien d'un square etc...)
- 3) Ce concours est doté de nombreux lots.
- 4) Les candidats devront apposer sur les façades un panneau informant le jury et le public de la participation au concours. Ce panneau permettra notamment d'indiquer au jury le positionnement du balcon à noter. Il devra également attirer l'attention du public. Il sera remis par la Ville à chaque participant après son inscription.
- 5) Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser en Mairie auprès de M. Marc Lecubin, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, au Patrimoine et à l'Environnement.

Thème :
"Biodiversité"

Dépôt des candidatures en Mairie
jusqu'au **Vendredi 1er Juin 2011 inclus**
Passage du Jury fin Juin 2012

1er Concours Eco-Citoyen 2012 – Bulletin d'Inscription

Je désire participer au 1er Concours Eco-Citoyen 2012 organisé par la Ville de Méricourt

NOM : Prénom :

Adresse :

- ☐ CATÉGORIE 1 (JARDINS ET FAÇADES FLEURIS)
- ☐ CATÉGORIE 2 (JARDINS POTAGERS OU FLEURIS)
- ☐ CATÉGORIE 3 (FAUNE ET FLORE)
- ☐ CATÉGORIE 4 (INITIATIVES CITOYENNES)